FRC. 2. 9659
Coe
FRC
1724

DISCOURS

PRONONCÉ A LA BARRE

DE LA CONVENTION NATIONALE,

PAR le Citoyen DELAAGE,

Au nom des Volontaires du premier Bataillon de Mayenne-et-Loire,

Le 28 Octobre 1792, l'an premier de la République Française;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS-LÉGISLATEURS,

Je viens, au nom du premier bataillon de Mayenne-&-Loire, mettre sous les yeux de la Convention nationale les manœuvres qu'ont employées les ennemis de la Liberté pour enchaîner notre courage dans les murs de Verdun. *Adresse.*

THE NEWBERRY LIBRARY

Nous attendions, pour vous dénoncer les traîtres, le moment où nous pourrions les convaincre. Le ſoldat français ne combattra jamais les ennemis de ſon pays, même après leurs perfidies, que lorſqu'ils ſeront en état de ſe défendre.

Maintenant que Verdun eſt rentré au pouvoir de la France, nous venons remplir un devoir pénible ; nous venons acquitter une dette ſacrée. Beaurepaire fut notre commandant, mais il fut en même-temps notre père, notre ami. Des lâches l'ont forcé de terminer des jours qu'il auroit pu rendre plus utiles à la défenſe de la patrie : ſes enfans viennent vous les dénoncer & vous demander vengeance.

Nous vous dénonçons, Citoyens-légiſlateurs, nous vous dénonçons les corps adminiſtratifs & judiciaires, pour avoir, dans leur délibération du premier ſeptembre dernier, interprété la loi du 26 juillet, & pour avoir forcé le Conſeil défenſif à livrer la place avant que la brêche fût praticable..... Nous les rendons, devant vous, devant la République, reſponſables de la mort de Beaurepaire, & de la reddition d'une place que nous euſſions peut-être vu réduire en cendres, mais dont nous euſſions pu conſerver les murs a la patrie.

Nous vous dénonçons Bouſſemard, ingénieur en chef, & Vercly, commandant l'artillerie, qui tous deux raſſurèrent le Conſeil défenſif ſur les préparatifs du ſiége, & lui firent prendre la délibération du 31 août, portant que, d'après leur rapport, la place étoit ſuſceptible de défenſe ; & qui le 2 ſeptembre aſſurèrent qu'il n'y avoit ni cartouches, ni gargouſſes, ni fuſées à bombes, ni mitraille, ni crapauds, ni affûts de rechange, & qu'une longueur de 200 toiſes de murailles étoit coupée par des brêches praticables.

Nous vous dénonçons Brunelly, adjudant-major de place, que Beaurepaire avoit deſtitué, pour cauſe d'inciviſme, huit jours avant l'attaque, & qui le jour de la capitulation arbora à nos yeux la cocarde blanche.

Nous vous dénonçons Viart, procureur de la commune, pour avoir raſſemblé plus de 600 habitans, qu'il conduiſit à la municipalité en y jetant l'alarme; pour avoir enſuite, à la tête des grenadiers de la garde nationale, menacé le Conſeil déſenſif; pour avoir déclaré à Beaurepaire que s'il perſiſtoit dans le deſſein de ſe défendre, ils égorgeroient la garniſon: ce fait eſt conſtaté par les pièces que nous dépoſons ſur le bureau, & par la délibération du 2 ſeptembre.

Nous vous dénonçons les deux commandans de la garde nationale, qui ont eu la lâcheté d'eſcorter le ſieur Viart dans l'émeute qu'il avoit ſuſcitée, & dont l'exemple entraîna les commandans des gardes nationales des diſtricts voiſins, qui s'étoient jetés dans la place pour la défendre, & qui, réunis avec les habitans, formoient un corps de plus de 5000 hommes qui menaçoient de tourner leurs armes contre 1500 volontaires ſeulement, qui formoient toute la garniſon.

Nous vous dénonçons Pichon, commiſſaire des guerres, qui, malgré les ordres réitérés de Beaurepaire, ne fit approviſionner la citadelle que la veille du bombardement, & qui, au lieu de dépoſer les munitions dans les caſemates qui y étoient deſtinées, les fit placer dans un grenier qui dans la nuit fut percé par trois bombes, & qui ne fut préſervé de l'incendie que par notre vigilance.

Nous vous dénonçons Nayon, lieutenant-colonel du ſecond bataillon de la Meuſe, qui n'avoit pas eu le courage, pendant la vie de Beaurepaire, de prendre le commandement de la place, que lui aſſignoit ſon

droit d'ancienneté, & qui ne ſemble l'avoir pris après ſa mort que pour la livrer à l'ennemi ; nous vous dénonçons Nayon, qui a arboré la cocarde blanche le jour de la capitulation, qui quelques jours après commandoit au nom du roi de Pruſſe dans un village voiſin, & qui lorſque le bataillon de Mayenne-&-Loire avoit juré de venger la mort de Beaurepaire ou de s'enſevelir comme lui ſous les ruines de la citadelle, lui envoya, par trois ordonnances conſécutives, l'ordre de ceſſer ſon feu, & défenſe de tirer ſur l'ennemi.

Voilà, Citoyens-légiſlateurs, voilà les crimes que vous avez à punir : ils ſont accompagnés de circonſtances dont nous dépoſerons les détails ſur le bureau, pour ne pas abuſer de vos momens. Vous avez a venger l'un des plus zélés défenſeurs de la liberté : la France attend votre jugement, & les volontaires de Mayenne-&-Loire le ſollicitent.

Trahi par tous les chefs de l'état-major, abandonné par les habitans d'une cité indigne du nom français, Beaurepaire eſpéroit encore conſerver à ſa patrie la citadelle qui lui avoit été confiée ; il étoit du moins déterminé à périr honorablement ſur la brêche avec le bataillon de Mayenne-&-Loire.

« Dites à votre maître (répondoit-il encore a l'officier » parlementaire la veille de ſa mort) que ſi dans l'aſſaut » nous ſommes forcés de céder au grand nombre d'aſſail- » lans, nous connoiſſons les magaſins à poudre ; & nous » ouvrirons le tombeau des vainqueurs dans le champ » même de la victoire. »

Cette réponſe hardie étonna les traîtres, mais ne les déconcerta pas : elle leur apprit qu'ils n'avoient pas de temps à perdre pour conſommer leur trahiſon ; & bientôt ils ſe dévoilèrent. Los choſes étoient au point qu'il ne nous reſtoit plus qu'un ſeul parti à prendre, celui que nous

inſpiroit notre courage. Beaurepaire nous aſſemble : il nous peint la lâcheté des habitans, l'impoſſibilité de tenir à-la-fois & contre eux & contre les aſſiégeans ; il nous rend compte des diſpoſitions du Conſeil défenſif, qui paroiſſoit prêt à ouvrir les portes ; il nous propoſe de paſſer au milieu du camp ennemi, & de vendre chèrement notre vie, ou de périr au champ de l'honneur. Nous ne vous dirons pas que cette propoſition fut accueillie avec enthouſiaſme : quand on a juré de vivre libre ou de mourir, on ne connoît point de danger, & Beaurepaire marchoit à notre tête. Déja nos diſpoſitions étoient faites pour ſortir par la porte du Secours, en appuyant notre gauche ſur la Meuſe, & protégeant notre droite par notre artillerie de campagne. On remet à Beaurepaire un billet de la main d'un des membres du Conſeil défenſif, par lequel le général Pruſſien étoit averti de ſurveiller la porte du Secours, parce que cette porte étoit la ſeule qui pût favoriſer notre ſortie. Pluſieurs d'entre nous ont vu ce billet. Il ne tenoit qu'à Beaurepaire de convaincre le traître & de le faire arrêter ; en vain l'en avons-nous ſollicité : toujours grand, toujours généreux, il s'arrache à nos ſollicitattons, & rentre au Conſeil. Depuis ce moment, abandonnés à nous-mêmes, nons n'avons appris ſa mort que par les ordres de l'infâme Nayon, qui venoit de ſigner la capitulation.

Nous ne retracerons point ici des images qui affligeroient vos cœurs : Beaurepaire n'eſt plus : réduits à d'impuiſſans & inutiles regrets, nous nous ſommes eſtimés heureux d'emporter ſur la terre de la Liberté les reſtes d'un grand homme qui nous eſt cher à tant de titres. Nous avons devancé l'honorable décret par lequel vous avez eſſuyé nos larmes. Vous avez rendu à ſa mémoire ce que lui devoit la Patrie reconnoiſſante, mais il n'eſt pas encore vengé.

Juſtice ! citoyens-légiſlateurs, juſtice pour lui, juſtice

pour nous ! & que l'Europe apprenne que nous n'étions pas indignes d'être les compagnons d'armes de Beaurepaire.

Le Citoyen français Adjudant-Major du premier bataillon de Mayenne-&-Loire, au nom des Volontaires dudit bataillon.

Signé, DELAAGE.

Réponse du Citoyen GUADET, *Président.*

« Citoyens, vos bras ont été enchaînés, mais votre ame républicaine n'a pu l'être, Recevez, dans les témoignages de satisfaction que la Convention donne à votre récit, la marque certaine de l'estime de vos concitoyens. La Convention prononcera, d'après sa justice, contre ceux qui ont lâchement trahi la Liberté.

» Pour vous, Citoyens, vous avez servi deux fois la Patrie, en vous consacrant à sa défense, & en lui dénonçant ceux qui l'ont osé trahir ».

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.